

ANNEXE I

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

GLUCOSE 30% Solution pour perfusion

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

1 ml contient:

Substance active:

Dextrose (monohydraté) 300 mg

Excipients:

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution pour perfusion.

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèces cibles

Bovin, ovin et chèvre.

4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Le médicament vétérinaire est indiqué pour les affections liées à un déficit énergétique, comme:

- l'acétonémie chez la vache
- la toxémie gravidique chez la brebis et la chèvre

4.3 Contre-indications

Cette solution étant hypertonique, elle ne peut pas être administrée dans les cas de déshydratation. L'administration sous-cutanée est également déconseillée.

4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal:

La solution doit être administrée à la température du corps.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Sans objet.

4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Le médicament vétérinaire est une solution hypertonique. Une phlébite et des réactions tissulaires sont théoriquement possibles sur le site d'administration.

4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Aucune restriction connue.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Ce médicament n'est pas destiné à être administré avec d'autres médicaments.

4.9 Posologie et voie d'administration

Destiné exclusivement à l'administration intraveineuse par une perfusion stérile.

Dosage recommandé:

Pour le traitement de l'acétonémie chez les bovins: 0,5 g de dextrose par kg de poids vif (correspondant à 1,7 ml de médicament vétérinaire par kg de poids vif).

En cas de toxémie gravidique chez les brebis et les chèvres: 5-7 g de dextrose (correspondant à 17-23 ml de médicament vétérinaire), 6 à 8 fois par jour.

4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

En cas de surdosage, un effet diurétique va survenir (par suite de glucosurie).

4.11 Temps d'attente

Zéro jour.

5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES

Groupe pharmacothérapeutique : autres solutions d'irrigation, glucose.
ATCvet-code : QB05CX01.

5.1 Propriétés pharmacodynamiques

Cette solution hypertonique, stérile et injectable est indiquée pour les affections liées à un déficit énergétique. 1 g de glucose fournit environ 3,4 kCal.

Si la vitesse d'infusion dépasse 0,5 g de glucose par kg de poids vif par heure, on parlera également d'un effet diurétique.

Il n'est généralement pas possible de répondre au besoin énergétique total au moyen d'une perfusion intraveineuse de glucose. Il faut l'envisager comme un supplément dans les cas d'hypoglycémie.

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Acide chlorhydrique concentré
Eau pour injection

6.2 Incompatibilités majeures

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 36 mois.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: 28 jours.

6.4 Précautions particulières de conservation

A conserver à une température ne dépassant pas 25 °C.

Protéger de la lumière.

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Récipient

* contenance 500 ml, 750 ml, 1000 ml net

* matière: polypropylène

* fermeture: bouchon en caoutchouc bromobutyle de type I et capsule en aluminium

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Dechra Veterinary Products NV

Achterstehoek 48

2275 Lille

Belgique

8. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Belgique : BE-V309145

Luxembourg : V/855/14/08/1398

9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Date de première autorisation: 14 janvier 2008

Date du dernier renouvellement: 05 janvier 2012

10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE

15/10/2019

A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.